

Que deviennent-ils une fois diplômés ? Enquête sur l'évolution professionnelle auprès des trois dernières promotions¹.

Documentaliste spécialisé

Titre inscrit sur demande au Répertoire National des Certifications de niveau III organisé par le L'Institut national des techniques de la documentation (INTD) du Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam)

Codes ROME proches : K1601 – Gestionnaire de l'information et de la documentation

Intitulés de poste : documentaliste, chargé de recherche et d'études documentaires, cyberdocumentaliste, assistant de veille technologique, recherchiste, webmestre éditorial, gestionnaire d'archives, formateur-conseil en informatique documentaire, analyste-indexeur, records manager ou chargé de documentation technique, vidéothécaire, phonothécaire, photothécaire, iconographe, recherchiste, archiviste audiovisuel, bibliothécaire territorial, assistants territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques, assistants archivistes.

Un métier en pleine évolution

Le Titre Documentaliste spécialisé de niveau technicien supérieur répond à une demande forte exprimée par les milieux professionnels de prise en compte des évolutions du secteur, et des compétences professionnelles qui en découlent : l'évolution des pratiques informationnelles liées aux nouvelles technologies internet (indexation, gestion électronique de documents, archivage) oblige à repenser le métier : à mener une réflexion en amont, en collaboration étroite avec les services informatiques et les autres métiers de l'entreprise, sur le choix des outils, leur mise en place et leur utilisation. Cette évolution récente s'accompagne d'une mise en œuvre de méthodologie de travail collaboratif dont le documentaliste doit être à l'initiative. Les possibilités offertes par le développement d'Internet (wikipédia, communautés, base de données contributives, etc.) amènent les documentalistes à développer des compétences pédagogiques. Ils doivent maîtriser les logiciels spécifiques à leur métier, avoir une bonne compréhension des architectures et des flux informatiques et intervenir dans la gestion fine des contenus d'information.

Les documentalistes spécialisés sont des techniciens supérieurs qui ont principalement des fonctions d'application des techniques documentaires et d'organisation des systèmes d'information adaptées au contexte de l'organisme où ils exercent (entreprises industrielles ou commerciales, collectivités territoriales) et au type d'information à traiter (information juridique, économique, iconographie, documentation audiovisuelle...).

Ils assurent l'ensemble des activités fonctionnelles de la structure documentaire. Ils traitent la documentation, mettent à la disposition des demandeurs d'information ou des utilisateurs potentiels (sur demande ou de leur propre initiative) les documents, extraits de documents ou données factuelles satisfaisant leurs besoins d'information, à un coût et dans des délais raisonnables.

Des compétences spécifiques

Le documentaliste spécialisé a des compétences spécifiques à un type d'activité ou de documents donnés. Par exemple en entreprise industrielle, le documentaliste maîtrise l'utilisation documentaire des normes, brevets et sources liées à l'environnement légal et économique. En collectivité territoriale, il garantit la conservation des documents et données conformément aux règles administratives. Le documentaliste spécialisé en audiovisuel décrit les sons et images selon le vocabulaire et les méthodes adéquates et sélectionne les formats numériques adaptés à la conservation et à la diffusion sur divers médias.

Ses activités : de la recherche documentaire à la diffusion

Le documentaliste spécialisé effectue des prestations de recherche et diffuse l'information

Il répertorie et traite l'information selon les méthodes adaptées au type de document et à sa destination

Il participe à la gestion d'une unité documentaire

Il élabore des produits et services et valorise l'information

Il exerce dans différents types d'entreprises :

- Petites, moyennes et grandes entreprises, groupes industriels, les services (banques), les laboratoires pharmaceutiques, les établissements publics, les associations. En centre de documentation, service d'archives, cellule de veille, équipe projet.
- Services archives, ou centres de documentation de collectivités territoriales.
- Entreprises publiques ou privées, associations des secteurs de l'audiovisuel, de l'iconographie et de la culture et toute entreprise industrielle ou commerciale disposant de fonds audiovisuels et iconographiques pour ses besoins de communication et de promotion ou l'élaboration de ses produits et services (par ex : secteur du luxe, établissements de formation, packaging, urbanisme etc...).

Les candidats au diplôme... Qui sont-ils ?

Le public est plutôt féminin (14 femmes, 5 hommes) et jeune (31 ans en moyenne, 14 sur 19 ont moins de 35 ans).

Ils sont 6 sur 19 à avoir le niveau bac, 4 sur 19 à déjà avoir un niveau III et 9 à avoir un diplôme supérieur (niveau II et plus).

Cette certification attire donc un public déjà qualifié pour la plupart en quête d'une spécialisation ou en reconversion. La spécialité audiovisuelle est dispensée en alternance (donc - de 26 ans) et la spécialité collectivité territoriale, en présentiel destinée aux salariés des collectivités territoriales.

¹ Cette enquête réalisée en novembre 2009 a permis de recueillir l'évolution de la situation professionnelle de 19 diplômés sur 48, pour les promotions 2005-2006, 2006-2007 et 2007-2008.

Il y a donc une grande disparité de situations. Tous ont obtenu la certification en deux ans. La plupart du public inscrit est actif (13 sur 19). Parmi eux, 10 sont salariés et 3 en recherche d'emploi. Les 6 derniers sont des étudiants. Les actifs ont de 1 à 26 ans d'expérience professionnelle tous secteurs confondus.

Une insertion professionnelle rapide et une stabilisation de l'emploi

Tous secteurs et postes confondus, la certification joue un rôle majeur dans le parcours des diplômés puisqu'elle permet une insertion professionnelle pour quasi la majorité du public inscrit.

Au moment de l'enquête, en novembre 2009, ils sont 17 sur 19 à être en activité (contre 10 au moment de l'inscription). Les trois quart des diplômés sont sur des emplois pérennes : 13 ont un statut stable (CDI, fonctionnaire) ils étaient 7 au moment de l'inscription.

Les personnes en CDD (dernier quart) sont plutôt les diplômés de la spécialité audiovisuelle en alternance. En effet, ces diplômés sont plus jeunes et le secteur audiovisuel offre davantage de contrats précaires.

Les diplômés déclarent au moment de l'enquête pour la grande majorité (15 sur 18) être sur un poste en adéquation avec la certification obtenue.

Tous ceux qui étaient non actifs (étudiants et en recherche d'emploi) à l'inscription (9) sont en activité et sur des fonctions conformes à la cible dès l'obtention du diplôme.

Pour l'ensemble, l'obtention de la certification a permis une reconversion ou une spécialisation sur le poste cible :

- 16 ont un poste qui correspond à la cible de documentaliste spécialisé.
- 1 a un emploi en rapport indirect (secteur audiovisuel, autre type d'emploi)
- 1 est revenu sur son poste d'origine (14 ans d'expérience)
- 1 est en recherche d'emploi

Un changement de qualification et des salaires en augmentation

Des salariés de la fonction publique ont changé de catégorie grâce à l'obtention du titre (passage de la catégorie C à B). La moitié des répondants a vu son salaire augmenter entre 6 mois et 3 ans après l'obtention du diplôme. En revanche un bémol est apporté dans les collectivités territoriales où le titre n'est pas reconnu pour la progression dans la grille et ne dispense pas de passer des concours administratifs;

Une meilleure reconnaissance

Les auditeurs en fin de formation disent avoir gagné en confiance, autonomie et responsabilité, et estiment avoir acquis une certaine aisance dans l'exercice de la profession. La formation leur a permis d'élargir leur champ d'activités.

Les compétences attestées dans la certification correspondent, selon eux, aux exigences de la profession. Ils la disent reconnue par la profession.

« Cette formation professionnalisante m'a permis l'apprentissage d'un métier et d'être reconnue en tant que professionnelle de l'information et la communication » Documentaliste, 23 ans, entrée avec un bac technologique.

Méthode d'enquête :

L'Observatoire des études et carrières (OEC) un service de la Direction du réseau (DIRE) a mené en novembre 2009 une enquête portant sur 48 diplômés entre le 1^{er} octobre 2005 et le 30 septembre 2008.

Deux modes de recueil des données ont été utilisés successivement, le premier est une enquête Internet, le second une enquête téléphonique.

Les informations demandées sont de deux types, des données socio-démographiques et des données sur l'emploi. Les données sur l'emploi portent sur trois temps du parcours de l'auditeur : la première inscription au Cnam, l'obtention du diplôme et la date de l'enquête, entre 6 mois et 3 ans après l'obtention du diplôme (selon les promotions de diplômés).

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Total
Nombre de diplômés	24	10	14	48
Répondant	8	3	8	19
Taux brut	33 %	30 %	57 %	40 %
Taux net ²	73 %	75 %	100 %	83 %

*Extrait du dossier RNCP, synthèse réalisée par
Noémi DESSUS, Chargée d'ingénierie à la Direction nationale des formations (DNF)
Claudie LEBRETON, Chargée d'études à l'Observatoire des études et carrières (OEC-Dire)*

² Taux de réponse net : Rapport entre le nombre de personnes enquêtées et le nombre de personnes joignables (à l'exclusion des personnes injoignables car ayant déménagés, résidant à l'étranger ou dont les coordonnées sont absentes ou erronées).